



## FLORIAN COUVEINHES-MATSUMOTO

([florian.couveinhes@ens.psl.eu](mailto:florian.couveinhes@ens.psl.eu) ;  
<https://florianscouveinhes.academia.edu>)

### SITUATION PROFESSIONNELLE

**2013-...** **Maître de conférences à l'École normale supérieure (Ulm)**, Université de Recherche Paris Sciences et Lettres

**Membre du Centre de Théorie et d'Analyse du Droit (UMR 7074)**, Université Paris Nanterre-ENS-CNRS)

**Chercheur associé à l'Institut de Hautes Études Internationales** (Université Panthéon-Assas)

### FORMATION, TITRES ET DIPLOMES

**2012** **Qualification par le Conseil national des universités** (Section n°2 : Droit public)

**2004-2011** **Doctorat en Droit sous la direction du Pr. DENIS ALLAND**, Université Panthéon-Assas

Titre : *L'effectivité en droit international*

Date et lieu de soutenance : 13 décembre 2011, Université Panthéon-Assas

Jury (outre le directeur de thèse) :

M. Théodore CHRISTAKIS, Professeur à l'Université de Grenoble, *Président*

M. Nicolas HAUPAIS, Professeur à l'Université d'Orléans, *Rapporteur*

M. Robert KOLB, Professeur aux Universités de Neuchâtel et de Berne, ainsi qu'au Centre universitaire de Droit international humanitaire à Genève, *Rapporteur*

M. Yves NOUVEL, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, *Membre*

Mention : très honorable avec les félicitations du jury.

Thèse admise à concourir pour un prix et à être présentée en vue d'une subvention à la publication.

Mention spéciale du comité scientifique de l'Université Panthéon-Assas.

- 2008-2010 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), Université Paris Nord**
- 2004-2007 Allocataire de recherche, Université Panthéon-Assas**
- 2005 Stage au Conseil de l'Europe, bureau des traités sous la dir. de M. PATRICK TITIUN (septembre-décembre)**
- Rédaction de rapports sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme, sur des questions d'applicabilité de la Convention européenne des droits de l'homme, sur la plus-value des conventions du Conseil de l'Europe par rapport aux conventions universelles, sur les exigences de la Cour européenne à l'égard des tribunaux français en matière d'impartialité, etc.
  - Vérification de projets de résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
- 2003-2004 Master 2 de Droit international public, Université Panthéon-Assas**  
Mention bien, major de promotion.
- 2003 Séminaire à l'Institut de Droit international de Thessalonique (Grèce) (septembre).**
- 2002-2003 Master 1 de Droit international et européen, Université Paris Nanterre**  
Mention assez bien.
- 1999-2001 Bi-DEUG Droit spécialisation allemand, Université de Paris Nanterre.**

<b>ENSEIGNEMENTS ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>
------------------------------------------------

- 2013-2019 Maître de conférences en Droit public, École normale supérieure (Ulm) : cours magistraux**
- **Droit international économique (2017-2019)**
  - **Ateliers d'analyse de l'actualité du Droit international et des relations internationales** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH, à partir de l'année 2015-2016) : ateliers bimensuels composés de présentations et de débats sur des thèmes d'actualité
  - **Droit international (1) : histoire et panorama général (2013-2017)**
  - **Droit international (2) : sources et Droit du recours à la force (2013-2017)**
  - **Philosophie du Droit** (dans le cadre du Master II de théorie et analyse du Droit, commun à l'Université Paris Nanterre, l'École normale supérieure (Ulm) et l'École de Hautes Études en Sciences Sociales)
  - **Droit constitutionnel (à partir de 2018)**
  - **Droit de l'Union européenne (2013-2016, 2018-2019)**

- **Histoire de la pensée juridique** (dans le cadre du Master I de Droit comparé de l'Université Paris Nanterre) : histoire de la pensée juridique (histoire des théories de l'État et du Droit international)
- 2018-2019 Encadrement d'étudiants** dans le cadre du programme d'enseignement « clinique » du Droit de l'Université Paris Nanterre (EUCLID).
- 2015 Formation en ligne ouverte à tous (FLOT ou MOOC) : Droit international et Droit comparé : regards croisés (avec le Pr. JEAN-LOUIS HALPERIN)** (autour de 5 600 inscrits).
- 2012-2013 Enseignement à Sciences Po Paris**
- **Public International Law**, cours au Collège universitaire de Droit (2<sup>ème</sup> année) (*Lectures* : ANNA ASEVA).
  - **Introduction to Public International Law**, cours au Campus euro-américain de Reims (2<sup>ème</sup> année) (*Lectures* : MARTINA SMUCLEROVA).
- 2012-2013 Enseignement à l'Université catholique de Lille**
- **Droit administratif des biens**, conférences de méthode et travaux dirigés (licence 3), équipe de NATHALIE VAITER-ROMAIN.
- 2011-2012 Enseignement à l'Université de Versailles-Saint-Quentin**
- **Institutions internationales et européennes**, cours magistral (licence 1).
- 2011-2012 Enseignement à l'Institut de Hautes Études Internationales de l'Université Panthéon-Assas**
- **Relations internationales**, Conférences de méthode dans le cadre du CEIG (licence 3).
- 2008-2010 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), Université Paris Nord**
- **Droit de la Convention européenne des Droits de l'homme**, travaux dirigés (master 1), équipe de la Pr. ELEFThERIA NEFRAMI.
  - **Théorie et sociologie juridiques**, travaux dirigés (licence 3), équipe de YOUSSEF GUENZOU.
  - **Droit international public**, travaux dirigés (licence 3), équipe du Pr. YVES NOUVEL et de CATHERINE FABREGOULE.
  - **Relations internationales**, travaux dirigés (licence 1), équipes de CATHERINE FABREGOULE et BLAISE TCHIKAYA.
- 2007-2008 Moniteur de l'équipe de l'Université Panthéon-Assas au Concours de procès simulé en Droit international Charles Rousseau (avec ALEXIS MARIE)**
- **Entraînement des étudiants** à la rédaction des mémoires et à la plaidoirie (à Paris).
  - **Encadrement des étudiants** dans la rédaction des mémoires en réplique et à la plaidoirie (à Hammamet).

**2005-2007 Enseignement à l'Université de Versailles-Saint-Quentin**

- **Droit institutionnel de l'Union européenne**, travaux dirigés (licence 3), équipe de la Pr. MARIE-FRANÇOISE LABOUZ.

## RESPONSABILITES UNIVERSITAIRES

- 2019-... Co-directeur (avec ALICE EKMAN) de la rubrique « Questions asiatiques » de l'*Annuaire français de relations internationales*.
- 2016-... Membre du conseil de rédaction de la revue *Droit(s) – Revue française de théorie, de philosophie et de cultures juridiques*.
- 2015-2017,  
2019-... Directeur des études pour le Droit du Département de Sciences Sociales de l'École normale supérieure (Ulm).
- 2016 Membre du comité de pilotage de la *Nuit Sciences & Lettres de Normale Sup'* – *Thème : expliquer*, École normale supérieure, 3 juin 2016.
- 2016-... Membre actif de la branche française de l'*International Law Association*.
- 2014-... Membre du comité scientifique de la revue *Chantiers politiques*.
- 2013-... Membre actif de la *Société française de Droit international* (SFDI).
- 2012-2014 Membre actif de la *Société pour l'Histoire des Facultés de Droit et de la Culture juridique* (SHFD).
- 2011-... Membre actif de l'*Association des internationalistes*.

## RECHERCHE COLLECTIVE ET SEJOURS DE RECHERCHE

- 2019**      **Organisation** (avec NATHALIE CLARENC-BICUDO, RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH et la Pr. ANNE-THIDA NORODOM) de la **Sixième Journée de Droit international de l'ENS**, provisoirement intitulée **Un droit international français ? Pratiques françaises du droit international** à l'École normale supérieure le 15 novembre 2019.
- 2018**      **Organisation** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) de la **Cinquième Journée de Droit international de l'École normale supérieure**, intitulée **La dénonciation des traités : techniques et politiques** à l'École normale supérieure (Salle des actes) le 9 novembre 2018.  
**Co-direction** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) de la publication des actes aux éditions Pedone (en cours).
- 2018**      **Organisation** (avec SOPHIE GROSBON) d'un atelier consacré au **projet de traité relatif à la responsabilité des entreprises transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'Homme**, en vue de la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'Homme sur cette question (les 15-19 octobre 2018), à l'École normale supérieure (salle R2-02) le 5 octobre 2018.
- 2017**      **Chercheur invité à l'Université McGill** (Montréal, Canada) du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2017. Sujet de recherche (Droit international et Droits comparés) : **la participation populaire et parlementaire à la négociation, l'adoption et la ratification des traités internationaux** (réfèrent : Pr. FRANÇOIS CREPEAU).
- 2016**      **Organisation** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) de la **Troisième Journée de Droit international de l'École normale supérieure**, intitulée **Comment s'écrit le Droit international – La négociation et la rédaction des textes internationaux** à l'École normale supérieure le 4 novembre 2016.
- 2015**      **Organisation** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) de la **Deuxième Journée de Droit international de l'École normale supérieure**, consacrée aux **Politiques des États à l'égard des juridictions internationales** à l'École normale supérieure le 6 novembre 2015.  
**Co-direction** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) de la publication des actes aux éditions Pedone (à paraître très prochainement).
- 2014**      **Organisation** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH et FLORIAN GRISEL) de la **Première Journée de Droit international de l'École normale supérieure**, consacrée aux **Motifs non-juridiques dans les jugements internationaux** à l'École normale supérieure (45 rue d'Ulm, salle W) le 7 novembre 2014. Actes publiés aux éditions Pedone (en co-direction avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH).
- 2014**      **Création** (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) des **Journées de Droit international de l'École normale supérieure** (2014...).

## INTERVENTIONS

**Intervention (en ligne)** avec JEAN-LOUIS HALPERIN dans le cadre des *Conférences de rentrée de l'ENS*, 10 septembre 2020, Sujet : « **Un changement de paradigme dans les rapports entre Droit international et droits nationaux ?** ».

**Présidence** de deux **tables-rondes** dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> *Journée de Droit international de l'ENS*, *Un droit international français ? Pratiques françaises du droit international* à l'École normale supérieure le 15 novembre 2019, sujets : « **La procédure d'autorisation parlementaire de la ratification des traités** » et « **Les références de la législation française au droit international** »

**Intervention** dans le cadre de l'une des journées organisées par l'Institut Dogma sur l'oligarchie, Université Paris II (Panthéon-Assas), Salle des conseils, 13 septembre 2019, Sujet : « **Le populisme selon Christopher Lasch et selon la presse française : quelles ressemblances ? Quelles différences ?** »

**Intervention** dans le cadre d'un colloque international organisé par l'ENS sur *Le traité de Versailles et le Pacte de la Société des Nations : un tournant dans l'histoire du droit international ?*, 28 juin 2019, Sujet : « **La Chine à la Conférence de Paris de 1919** ».

**Intervention** dans le cadre du *Workshop on Inter-civilizational Foundations for Rule of Law and Order between China, East Asia and Europe* du Département d'études européennes de l'Académie chinoise de sciences sociales, de l'école de Droit de l'Institut de technologies de Pékin et de l'Université de Pékin (Beijing), en **République populaire de Chine**, les 20-23 juin 2019, Sujet : « **Some observations on the concept of Tianxia from a comparative, historical and legal perspective** ».

**Leçon** à la Faculté de Droit de l'Institut de technologies de Pékin (Beijing), en **République populaire de Chine**, 18 juin 2019 (à l'invitation d'ANTHONY CARTY). Sujet : « **Western State's policies towards international treaties, organizations, and tribunals: how should China react to the weakening of the "liberal global order"?** ».

**Intervention** dans le cadre de la *Nuit de l'ENS* consacrée aux *Origine(s)*, ENS-Ulm, 7 juin 2019 (avec Blaise WILFERT-PORTAL) : « **Les origines de la mondialisation** ».

**Intervention** dans le cadre d'un séminaire d'élèves de l'ENS (Ulm) *Le Droit dans la pluridisciplinarité – Droit et politique*, ENS-Ulm, salle Celan, 20 février 2019, avec Anne LEVADE (Université Paris Est) et Nathalie GRIESBECK (députée européenne) : « **Faut-il renoncer à une constitution européenne ?** ».

**Présentation introductive** du thème de la *cinquième Journée de Droit international de l'ENS*, intitulée « **La dénonciation des traités : techniques et politiques** », École normale supérieure, 9 novembre 2018.

**Intervention** dans le cadre d'un séminaire multidisciplinaire consacré au territoire, Département de sciences sociales de l'ENS, ENS-Jourdan, Amphithéâtre, 18 septembre 2018 : « **Les projets de territorialisation d'espaces communs** ».

**Intervention** dans le cadre des états généraux de la **Société Québécoise de Droit International 2017**, à la **Cour d'appel du Québec (Montréal, Canada)**, thème : « L'innovation dans la recherche et l'enseignement du Droit international », Cour d'appel du Québec, 24 novembre 2017, Sujet : « **Les FLOT (formations en ligne ouvertes à tous)-MOOC** ».

**Intervention** dans le cadre du Master de Droit international et politique internationale appliqués de l'**Université de Sherbrooke (Québec, Canada)**, 21 novembre 2017, Modérateurs : GENEVIEVE DUFOUR et DAVID PAVOT, Sujet : « **Les tribulations de l'AECG/CETA et ce qu'elles révèlent** ».

**Intervention** (« Brown Bag Seminar ») à l'**Université de McGill, Faculté de Droit (Montréal, Québec, Canada)**, *New Chancellor Day Hall*, 6 novembre 2017, Modérateur : Pr. FRANÇOIS CRÉPEAU, Sujet : « **Is “political” international Law the enemy of Democracy? How treaties are used to by-pass and reduce Democracy, and what we can do about it** ».

**Intervention et présidence d'une table-ronde** dans le cadre de la journée d'études « **Perspectives historiques sur l'arbitrage commercial transnational** » à l'École normale supérieure (ENS et Université Paris Nanterre), 13 juin 2017, Sujet : « **Les justifications et les causes des concessions et des juridictions consulaires en Chine : un éclairage sur l'arbitrage économique contemporain ?** ».

**Intervention** dans le cadre du séminaire « Les sciences sociales : un « tournant global » ? » (Master d'histoire transnationale) de BLAISE WILFERT-PORTAL à l'École normale supérieure, 20 mars 2017, Sujet : « **Un tournant global du/en Droit international ?** ».

**Intervention** dans le cadre du séminaire de sociologie du Droit de CEDRIC MOREAU DE BELLAING à l'École normale supérieure, 13 mars 2017, Sujet : « **Le Droit international autorise-t-il le recours à la force armée contre des personnes privées situées à l'étranger ?** ».

**Intervention** lors de la quatrième journée de l'Institut de Hautes Etudes Internationales de l'Université Panthéon-Assas sur *Les grandes pages du Droit international*, consacrée aux *Espaces en Droit international*, salle des conseils, 17 février 2017, Sujet : « **La critique faite par Wellington Koo de la justification juridique des concessions occidentales en territoire chinois** ».

**Intervention** lors du colloque *L'état d'urgence : de l'exception à la banalisation*, organisé à l'Université Paris Nanterre les 24 et 25 novembre 2016, par le Centre de Théorie et d'Analyse du Droit (UMR 7074), Sujet : « **État d'urgence au dedans, unilatéralisme au dehors ?** ».

**Présentation introductive** du thème de la **troisième Journée de Droit international de l'ENS**, intitulée « **Comment s'écrit le Droit international ? – La négociation et la rédaction des textes juridiques internationaux** », École normale supérieure, 4 novembre 2016.



**Intervention** lors de la deuxième journée des conférences organisées par Dogma sur *Le tarif – Du commerce entre les nations à l'heure du Traité transatlantique*, le 8 juillet 2016, à l'Université Panthéon-Assas, Sujet : « **Le grand marché transatlantique : un nouvel ordre (seulement) commercial ?** ».

**Modérateur** d'une intervention de GIL DELANNOI (CEVIPOF) sur *L'avenir de la démocratie, et « Speed dating »* (réponses directes aux questions du public sur le Droit international), lors de la *Nuit Sciences & Lettres de Normale Sup' – Expliquer*, École normale supérieure, 3 juin 2016.

**Présidence** de la table-ronde n°1 du colloque *La place des pays émergents en droit international*, organisé par LUCIE DELABIE et MOULOUD BOUMGHAR à l'Université Jules Verne de Picardie, 23 et 24 novembre 2015. Sujet : « **Regards croisés sur la notion d'émergence** ».

**Présentation introductive** du thème de la *deuxième Journée de Droit international de l'ENS*, consacrée aux *Politiques des États à l'égard des juridictions internationales*, mentionnée plus haut (École Normale Supérieure, 6 novembre 2015).

**Modérateur** de la table ronde n°1 des *Rencontres du Monde diplomatique* en partenariat avec l'École Normale Supérieure, *Europe, des choix existentiels*, École Normale Supérieure (salle Jean Jaurès), les vendredi 22 et samedi 23 mai 2015. Sujet : « **L'évolution des relations transatlantiques dans les différents domaines depuis 1945 et les ambitions du projet de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)** ».

**Discutant** de l'intervention de NAOKI KANAYAMA (Université de Keio), lors 11<sup>ème</sup> séminaire franco-japonais de Droit public consacré *Aux sources nouvelles du Droit (Les influences contemporaines des normes et de la doctrine)*, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, salle F352, le jeudi 19 et le vendredi 20 mars 2015. Sujet : « **Le Japon et le Droit asiatique** » (le Droit comparé en Asie et les *Principles of Asian Contract Law*).

**Intervention** lors de la deuxième journée de l'Institut de Hautes Etudes Internationales de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) sur *Les grandes pages du Droit international*, consacrée aux *Sources du Droit international*, salle des conseils, 11 février 2015. Sujet : « **La « Théorie du Droit international coutumier » de Hans Kelsen** ».

**Présentation introductive** (« Mise au point théorique ») et **intervention** (« **Les motifs non-juridiques dans la jurisprudence de la Cour internationale de Justice** »), dans le cadre de la *première Journée de Droit international de l'ENS*, consacrée aux *Motifs non-juridiques dans les jugements internationaux* mentionnée plus haut (École Normale Supérieure, 7 novembre 2014).

**Discutant** lors d'une conférence de JEAN-MARC DE LA SABLIERE, Ambassadeur de France et ancien représentant de la France aux Nations Unies, à l'École Normale Supérieure (Ulm), salle des actes, 7 avril 2014. Sujet : « **L'influence de la France est-elle en recul ?** ».

**Intervention** à la Journée d'études décentralisée de l'Association française de Droit constitutionnel, *Constitution et Droit international – Regards croisés sur un siècle de doctrines françaises*, organisée à Bordeaux, le 15 novembre 2013, par le Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (C.E.R.C.C.L.E.). Sujet : « **Que doivent les intersubjectivistes contemporains à Georges Burdeau ?** ».

**Intervention** lors de la deuxième Conférence Internationale Francophone sur le Contrôle du Tabac (CIFCOT) (Maison de la Chimie, 18-21 septembre 2005) sur le sujet : « **La compatibilité des mesures nationales d'application de la Convention-cadre de contrôle du tabac avec le Droit de l'OMC** ».

## **CONSULTATIONS**

**Consultations régulières pour la Coalition française pour le traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits humains** (réunissant l'Aitec, les Amis de la Terre France, Attac France, le CCFD-Terre Solidaire, la CGT, le Collectif Ethique sur l'étiquette, France-Amérique latine, la Ligue des droits de l'Homme, Peuples Solidaires, Sherpa et l'Union syndicale Solidaires).

## PRESENTATION DES TRAVAUX DE RECHERCHE

Ainsi que la liste de nos travaux ci-dessous le fait ressortir, l'essentiel de notre travail porte sur **quatre axes de recherche** :

Notre premier axe de recherche est celui de la **démocratisation et de « l'ouverture » du Droit international économique**. Il se subdivise en deux sous-domaines reliés entre eux. Le premier, celui de la démocratisation, vise les traités internationaux dans leur ensemble. En effet, l'influence de ces traités dans l'établissement des règles régissant l'ensemble des comportements sociaux a changé du tout au tout durant les dernières décennies : le nombre de ces instruments a considérablement augmenté de même que l'importance des domaines dans lesquels ils ont été conclus ; les contraintes qu'ils ont imposées ont été croissantes et il est désormais courant qu'ils s'appliquent aux relations entre personnes privées et entre personnes privées et État. Au moins en Europe, nombre de leurs dispositions sont en outre reconnues d'effet direct et supérieures aux lois. Or, cet impact exponentiel des traités ne semble pas – en France comme dans la plupart des États – avoir été accompagné d'une démocratisation substantielle de leurs procédures de négociation, conclusion, ratification ou encore dénonciation. En particulier, l'autorisation de ratifier demandée au Parlement implique ce dernier si tardivement et dans des conditions telles que son influence sur le contenu des traités et même sur la décision de ratifier est, en pratique, minime voire quasiment inexistante. Pourtant, au regard de la valeur reconnue aux traités dans les hiérarchies nationales des normes et au regard de leur importance pratique, une telle démocratisation paraît impérative. Elle l'est pour fournir à ces traités l'autorité indispensable à leur mise en œuvre effective, et plus encore afin de garantir la concordance de leur contenu avec la volonté ou une interprétation raisonnable des intérêts des populations auxquels ils s'appliqueront concrètement. Si de telles garanties ne sont pas fournies, un rejet global du Droit international ou l'accentuation du rejet dont il fait déjà l'objet sont à craindre. Or, malgré quelques timides évolutions, notamment dans la négociation européenne des accords de commerce et d'investissement, nous pensons utile d'examiner de près et de faire connaître la manière dont les grands traités sont négociés, conclus, ratifiés et dénoncés, et de formuler des propositions de démocratisation des procédures et pratiques actuelles.

C'est surtout à la première de ces tâches, descriptive et analytique, que nous nous sommes attelés dans différents articles et notes d'actualité (n°10 à 15, 18 à 20, 22, 24). Par ailleurs, nous allons prochainement publier, au sein d'un ouvrage dirigé par Frédérique Coulée (*Le droit des traités entre États – Pratique et mutations – 1969-2019 / The Law of Treaties between States – Practice and Changes – 1969-2019*) une contribution relative à l'intervention des parlements (n°4), et au sein des Actes d'un colloque que nous codirigeons sur la dénonciation des traités (n°2), une introduction qui aborde assez longuement la question de l'autorisation parlementaire de dénoncer les traités (n°5).

La seconde tâche, plus prospective et normative, consiste à formuler des propositions de démocratisation des procédures et pratiques actuelles. Bien que nous ayons déjà commencé à travailler sur ce sujet, dans la note portant ci-dessous n°19 et lors de notre séjour de recherche à l'Université McGill en 2017, nous pensons y consacrer une grande partie de nos efforts dans les années à venir.

Le deuxième sous-domaine de recherche de notre premier axe concerne plus directement la réglementation internationale applicable aux relations économiques transnationales. **Le principal objectif poursuivi dans ce cadre est la publication d'un manuel de Droit international économique, puis sa traduction en langue anglaise. C'est en vue de réaliser ce projet que nous demandons un congé de recherche, et nous renvoyons donc, pour des détails, à son exposition dans le document joint.**

Notre deuxième axe de recherche est celui des **conceptions et usages du Droit international par le Japon et par la Chine**. Notre exploration de ce champ a débuté en 2013 par l'examen de l'influence grandissante de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité des Nations unies (n°35). En effet, malgré la détention par la République populaire de Chine d'un droit de veto au sein du Conseil depuis 1971, celle-ci l'a remarquablement peu utilisé jusqu'en 2008, que ce soit effectivement ou en menaçant d'y recourir. Jusqu'à cette date, elle s'est opposée à la plupart des nombreuses innovations du Conseil dans les années 1990, mais elle l'a presque toujours manifesté en s'abstenant lors des votes. Or, les années 2008-2009 ont marqué un tournant de ce point de vue : la Chine s'est trouvée renforcée à différents égards tandis que l'Occident, du moins du point de vue chinois, s'est affaibli. Elle a alors davantage recouru au veto et à la menace de veto, en particulier dans l'affaire syrienne où aucun de ses intérêts fondamentaux n'était pourtant atteint. Notre hypothèse d'alors, largement confirmée depuis, était que la Chine travaillait efficacement à transformer sa puissance économique en puissance diplomatique et militaire, et essayait de modifier les politiques, règles et institutions internationales dans un sens qui lui soit plus favorable. Sa capacité nouvelle à s'imposer dans les relations internationales rendait utile la clarification de ses positions sur le Droit international, à laquelle nous nous sommes livrés dans un article (n°34) et dans différentes notes (n°36 et 38).

Comprendre plus en profondeur les positions chinoises à l'égard de l'Occident et du Droit international nécessitait cependant d'en approfondir l'histoire (n°33, intervention sur la Chine lors des négociations à la Conférence de Paris de 1919) et d'éclairer ses relations passées et actuelles avec son rival japonais (n°30, 31, 32) et avec ses autres voisins (n°37). Au cours de ces recherches, nous avons notamment souligné le rapport à peu près inverse de la Chine et du Japon au Droit international (n°30).

Plus récemment, nous avons été amenés à évaluer les forces et faiblesses du stimulant projet élaboré par le professeur japonais Yasuaki Onuma, de faire évoluer un Droit international « occidental-centré » vers un Droit international « transcivilisationnel » (n°29 et compte-rendu dans le *Canadian Yearbook of International Law*). C'est sur un sujet connexe – la résurgence du concept de *Tianxia* dans la conception chinoise des relations internationales – que nous sommes intervenus à Pékin dans le cadre d'un séminaire les 20-23 juin 2019. À l'occasion de ce séjour, nous avons également dispensé une leçon à la Faculté de Droit de « l'Institut de technologie », sur un sujet au croisement de notre intérêt pour la Chine et pour les usages politiques des notions et principes juridiques : il s'agissait de rechercher comment la Chine réagit et doit réagir aux désaccords des États occidentaux et au « retrait » britannique et surtout états-unien du « jeu multilatéral » (dénonciations de traités, retraits d'organisations internationales, baisse de contributions...) qui affaiblissent les règles et institutions internationales. Une autre manière de s'interroger sur la manière dont la Chine réagit actuellement et doit réagir dans les années qui

viennent consiste à examiner des cas d'espèce, comme celui de la mystérieuse disparition/arrestation en Chine du président chinois d'INTERPOL, Meng Hongwei (n°28). Elle implique aussi de s'interroger sur la stratégie des États-Unis, qui consiste à utiliser le Droit international contre la Chine tout en contestant l'autorité même du Droit international (n°25 et 26).

Notre troisième champ de recherche concerne les **doctrines de théorie du Droit et de Droit international, et plus précisément les raisons qui mènent à les adopter, les usages politiques dont elles font l'objet, et leur influence sur le Droit en vigueur**. Notre investissement dans ce champ d'étude a débuté par un long article consacré à la pensée de Georges Scelle (n°42), le grand publiciste de la période de l'entre-deux-guerres et de l'après-Seconde Guerre mondiale. D'un côté en effet, la pensée scellienne repose sur des conceptions explicites de l'homme et de la société ainsi que sur un projet politique ambitieux, et d'un autre côté, son influence sur les Droits international et européen est frappante.

Nous avons poursuivi cette recherche dans le cadre du cours de philosophie du Droit que nous avons dispensé au sein du Master 2 de théorie du Droit de l'Université Paris Nanterre. Dans le cadre de ce cours, nous avons montré que les théoriciens du Droit tendaient à justifier leur conception du Droit à partir de choix épistémologiques et méthodologiques. Or, la teneur de ces choix dépend de l'idée que l'on se fait du rôle socio-politique devant être joué par l'enseignant-chercheur du Droit. Ainsi que différents exemples le montrent, cette conception du rôle de l'enseignant-chercheur du Droit repose elle-même sur une certaine idée de la place que doivent avoir les savoirs (théoriques et pratiques) et le pouvoir dans la société, sur une certaine idée du « bon Droit » ou du bon régime politique, et à un niveau fondamental sur une certaine hiérarchie des valeurs. Si cette hiérarchie des valeurs et son influence sur la conception du Droit retenue sont assumées par certains auteurs – par Friedrich Hayek par exemple –, elles sont tout aussi nettes chez des auteurs qui refusent de les reconnaître – chez Hans Kelsen par exemple. Dans un sens comparable, les invocations (dans un programme politique, dans une négociation ou un contentieux) de ces conceptions du Droit ou de certains de leurs éléments montrent sans aucun doute que certaines sont plus utiles que d'autres à certains acteurs, ou pour défendre ou promouvoir des intérêts définis – même lorsqu'ils sont présentés comme purement formels ou intégralement réversibles. Que les théoriciens du Droit disent ou non tenir compte des avantages stratégiques qu'ils fournissent ainsi aux acteurs politiques et juridiques dans les conflits qui les opposent, il nous semble important d'avoir une claire conscience de ces implications. C'est ainsi que nous avons souligné les dangers pratiques de la conception du Droit international coutumier retenue dans les années 1930 par Hans Kelsen (n°40), ou le fait que Georges Burdeau a, en tant que citoyen, plutôt renoncé à suivre ses préconisations générales en faveur d'un État mondial (n°39).

À l'avenir, nous souhaitons approfondir notre réflexion dans ce domaine en travaillant sur la pensée de deux auteurs : celle d'Alexandre Kojève, le philosophe hégélien qui participa après-Guerre à la confection de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à la mise en œuvre du Plan Schuman, et celle de Friedrich Hayek, le célèbre économiste dont la vision indissociablement économique, politique et juridique s'est opposée à celle de beaucoup d'autres, notamment celle de Hans Kelsen, et a inspiré nombre de gouvernants nationaux (états-unis, britanniques et plus récemment français) et d'acteurs internationaux

(notamment plusieurs acteurs à l'origine de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)).

Notre quatrième champ d'investigation est celui de la **signification idéologique et des usages politiques des notions juridiques**. Sur ce sujet, notre thèse principale est que ce n'est pas uniquement le « contenu » des règles de Droit qui est choisi pour des raisons idéologiques et employé dans des buts politiques. C'est également le cas des notions juridiques ou encore des représentations des rapports entre ordres juridiques. En effet et contrairement à ce qui est souvent suggéré, celles-ci aussi sont choisies et façonnées sur la base de motifs essentiellement normatifs et discutables, et de représentations de l'homme ou de la bonne société. Pour cette raison, le risque est grand pour le juriste qui ne s'interroge pas sur ces motifs et sur leur opportunité, de véhiculer sans le vouloir des choix politiques ou intellectuels qu'il n'approuve pas, ou d'avantager indûment certains acteurs au détriment des autres. Afin de rendre les juristes plus conscients de la charge idéologique et des intérêts stratégiques des notions qu'ils emploient, nous avons étudié la généalogie de différentes notions, ou examiné les intérêts qui expliquent la faveur de certains acteurs pour certaines notions. Dans une récente recension critique pour la revue *Droit & Société* nous avons par exemple mis en relief le fait que la notion de *soft law* a souvent été employée et théorisée par des acteurs qui avaient intérêt à suggérer que certaines règles ne relevant pas du Droit positif devaient y être assimilées à différents égards, tandis que le Droit positif devait être contesté pour sa rigidité excessive.

Dans notre thèse (n°43), nous avons montré que la notion réputée la plus « neutre » qui soit, l'effectivité, ne l'est pas : elle véhicule une certaine représentation de la réalité et implique fréquemment la reconnaissance du rôle prépondérant de la force ou des situations déjà établies, dans la prise de décision juridique. Elle peut néanmoins jouer des rôles différents suivant la manière dont elle est employée. Ainsi, elle est souvent un argument en faveur de la reconnaissance en Droit des prétentions des puissants, mais elle peut également être « retournée » contre eux afin de limiter la portée de leurs prétentions ou les placer face aux responsabilités qui leur échoient du fait de leur pouvoir.

Le même type d'ambivalence se retrouve dans la définition du Droit par référence à la violence. Dans ce cas cependant, l'ambivalence est particulièrement problématique. En effet, une définition du Droit qui le réduit à une forme de violence peut d'un côté pousser à justifier en Droit l'iniquité imposée par la force, et d'un autre côté inciter à contester des règles juridiques en vigueur même lorsqu'elles ne paraissent aucunement imposer un rapport de violence. L'étude des rapports entre violence et Droit (n°49) nous a en outre amené à souligner le caractère idéologique, prescriptif et dangereux de l'assimilation du Droit à la violence ou à l'un de ses aspects, même si une telle assimilation est un lieu commun de la philosophie et de la doctrine juridique modernes. Inversement, nous avons essayé d'éclairer les raisons et la légitimité de l'opposition courante du Droit et de la violence par les personnes ordinaires et par les textes juridiques positifs.

Poursuivant notre recherche sur les notions juridiques, nous avons codirigé une journée d'étude puis un ouvrage relatif aux motifs non-juridiques des décisions juridictionnelles internationales (n°46). Dans le cadre d'une première contribution à cet ouvrage, nous pensons avoir montré combien les acteurs juridiques internationaux, et spécialement les juges admettent couramment l'idée d'une motivation non-juridique de leurs décisions, tandis que, pour des raisons normatives, une partie de la doctrine refuse catégoriquement de reconnaître qu'une décision de justice puisse comporter

des motifs non-juridiques (n°47). Nous sommes ensuite partis à la recherche des principes à partir desquels les membres de la Cour internationale de Justice choisissent et formulent les motifs qu'ils avancent au soutien de leurs décisions (n°48). Dans le cadre de cette recherche, nous avons montré d'une part combien les fonctions dévolues aux juges, ou plutôt la manière dont ils interprètent leurs fonctions détermine la motivation de leurs décisions, et d'autre part qu'ils étaient fréquemment dans la nécessité d'arbitrer entre les exigences contradictoires de leurs différentes fonctions (appliquer le Droit, clarifier les règles en vigueur, trancher efficacement les différends, pacifier les relations internationales, etc.) – ce qu'ils ne faisaient pas tous de la même manière.

Plus récemment, nous avons expliqué dans une notice de dictionnaire (n°45) comment des juristes internationalistes initialement favorables à l'universalité du « Droit des gens » (l'ancêtre du Droit international) et à l'égalité des nations ont, au XVIIIème siècle, prétendu codifier un « Droit public » applicable aux seuls États européens, puis à la fin de ce siècle et au début du suivant, publié d'influents manuels de « Droit public de l'Europe » pour enfin, au cours du XIXème siècle, défendre l'idée que le Droit des gens ne vient de, et ne s'applique qu'aux « nations civilisées ». Le passage du « Droit des gens » au « Droit public de l'Europe » a ainsi traduit la liquidation, au cours du XIXème siècle et tout particulièrement de ses deux derniers tiers, du Droit des gens classique et universaliste d'inspiration chrétienne et romaine, et son remplacement par un Droit appréhendé sous un angle essentiellement matérialiste ou historique. Une telle compréhension du Droit international a poussé la doctrine de Droit international à justifier et soutenir massivement la colonisation, plutôt qu'à s'y opposer ou à aider les peuples colonisés à se servir du Droit des gens « classique » pour défendre leurs intérêts.

Dernièrement, nous avons étudié une autre notion, celle de dénonciation. Nous examinons en effet différents emplois politiques et juridiques des termes « accuser » et « dénoncer » dans notre contribution au *Dictionnaire de l'actualité internationale* dont la réalisation est coordonnée par le Pr. VALERE NDIOR (n°44).

## TRAVAUX UNIVERSITAIRES

### TRAVAUX « GÉNÉRAUX » DE DROIT INTERNATIONAL :

- 1) **Ouvrage en tant que co-directeur** (avec Nathalie Clarenc-Bicudo, Raphaëlle Nollez-Goldbach et Anne-Thida Norodom) : ***Un droit international français ? Pratiques françaises du droit international – Actes de la sixième journée de droit international de l'École normale supérieure***, Paris, Pedone, à paraître
- 2) **Ouvrage en tant que co-directeur** (avec Raphaëlle Nollez-Goldbach) : ***La dénonciation des traités : techniques et politiques – Actes de la cinquième journée de droit international de l'École normale supérieure***, Paris, Pedone, à paraître
- 3) **Ouvrage en tant que co-directeur** (avec Raphaëlle Nollez-Goldbach) : ***Les États face aux juridictions internationales – Une analyse des politiques étatiques relatives aux juges internationaux (Actes de la deuxième Journée de droit international de l'École normale supérieure)***, Paris, Pedone, 2019, 258 p.
- 4) **Chapitre d'ouvrage** : « **Les parlements et les traités internationaux** », in Frédérique Coulée (dir.), *Le droit des traités entre États – Pratique et mutations 1969-2019*, Paris, Pedone, à paraître
- 5) **Article** : « **La dénonciation des traités : une approche démocratique** », in F. Couveinhas Matsumoto, R. Nollez-Goldbach (dir.), *La dénonciation des traités : techniques et politiques – Actes de la cinquième journée de droit international de l'École normale supérieure*, Paris, Pedone, à paraître
- 6) **Article** : « **Les politiques des États à l'égard des juridictions internationales : ni pour, ni contre, bien au contraire** », in F. Couveinhas Matsumoto, R. Nollez-Goldbach (dir.), *Les États face aux juridictions internationales*, Paris, Pedone, 2019, pp. 5-69
- 7) **Chapitre d'ouvrage** : « **Les travaux préparatoires** », in R. Kolb (dir.), *Commentaire du Pacte de la SDN*, avt-propos de M. Schmidt, Bruxelles, Bruylant, coll. *Organisations internationales et relations internationales*, 2015, pp. 7-78

\*  
\* \*



## AXE SPÉCIAL DE RECHERCHE N°1 : LA DÉMOCRATISATION ET L'« OUVERTURE » DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE

- 8) **Manuel de Droit international de l'économie**, en cours, contrat d'édition avec la collection « Droit fondamental » des Presses universitaires de France
- 9) **Article : « Le lancement de la négociation d'une convention instituant une cour multilatérale d'investissements : l'avenir indéterminé d'un projet européen déterminant »**, *Revue Générale de Droit international Public*, 2018, n°4, pp. 893-931
- 10) **Article : « La démocratie et le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »**, *Droits – Revue française de théorie juridique*, 2017, vol. 65, n°1, *Le tarif 2*, pp. 95-130
- 11) **Article : « L'épopée de la Wallonie et la signature de l'AECG/CETA »**, *Revue Générale de Droit International Public*, 2017, vol. 121, n°1, pp. 69-85 (+ documents pp. 277-287)
- 12) **Article : « L'accord commercial entre l'UE et ses Etats membres d'une part, et le Pérou et la Colombie d'autre part : un révélateur de deux maladies du Droit international actuel »**, *Revue Générale de Droit International Public*, 2016, vol. 120, n°3, pp. 293-332
- 13) **Chronique d'actualité : « Conclusion d'un nouvel accord commercial États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) devant se substituer à l'ALENA : du « pire accord jamais conclu » à « l'accord le plus important de l'histoire des Etats-Unis » ? »**, *RGDIP*, 2019, n°2 (Chronique des faits internationaux)
- 14) **Chronique d'actualité : « Publication des « Éléments pour le projet d'instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits humains », évolution de la position de l'Union européenne et progression de la négociation »**, *RGDIP*, 2018, n°3 (Chronique des faits internationaux)
- 15) **Chronique d'actualité : « Conclusion par quarante-quatre États africains d'un traité établissant une « Zone de libre-échange continental »**, *RGDIP*, 2018, n°3 (Chronique des faits internationaux)
- 16) **Chronique d'actualité : « Les difficultés de mise en œuvre provisoire de l'AECG/CETA »**, *RGDIP*, 2017, n°3 (Chronique des faits internationaux)
- 17) **Chronique d'actualité : « Accord sur les principes d'un accord de « libre-échange » entre le Japon et l'UE et ses États membres »**, *RGDIP*, 2017, n°3 (Chronique des faits internationaux)
- 18) **Chronique d'actualité : « La renégociation de l'ALENA à la suite de l'élection de Donald Trump »**, *RGDIP*, 2017, n°3 (Chronique des faits internationaux)

- 19) **Chronique d'actualité** : « **Trois déclarations sur les accords commerciaux négociés ou conclus par l'UE** et ses États membres », *RGDIP*, 2017, n°2 (Chronique des faits internationaux)
- 20) **Chronique d'actualité** : « La question de la **ratification de l'Accord économique et commercial global (AECG)** », *RGDIP*, 2016, n°4 (Chronique des faits internationaux)
- 21) **Chronique d'actualité** : « La **position de la France sur les mécanismes de règlement des différends** en matière d'investissements étrangers », *RGDIP*, 2016, n°3 (Chronique des faits internationaux)
- 22) **Chronique d'actualité** : « **L'accord commercial entre l'UE et ses États membres d'une part, et le Pérou et la Colombie d'autre part** », *RGDIP*, 2016, n°2 (Chronique des faits internationaux)
- 23) **Chronique d'actualité** : « La conclusion du « **partenariat transpacifique** » le 5 octobre 2015 », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)
- 24) **Chronique d'actualité** : « Actualité de la négociation d'un « **partenariat transatlantique** » », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)

*La thématique de cet axe est également abordée dans l'article relatif à la pensée de Georges Burdeau et dans l'article sur les concessions étrangères et Wellington Koo (ci-dessous).*

\*  
\* \*

## AXE SPÉCIAL DE RECHERCHE N°2 : LA RÉCUPÉRATION ET LES USAGES DU DROIT INTERNATIONAL PAR LA CHINE ET LE JAPON

- 25) Article de blog : « *Lawyers are coming ! (1) – Les limites des recours internationaux envisagés contre la Chine pour sa gestion du COVID-19* », *Thucyblog*, juin 2020
- 26) Article de blog : « *Lawyers are coming ! (2) – Les projets de recours internationaux contre la Chine, révélateurs de l'intérêt des États-Unis à redécouvrir les vertus du Droit international* », *Thucyblog*, juin 2020
- 27) Introduction de la rubrique Asie (avec Alice Ekman) : « *Asie : une région polarisée* », *Annuaire français de relations internationales*, 2020, pp. 445-448
- 28) Article : « *L'affaire Meng Hongwei, révélateur complexe de la conception que la Chine se fait de « ses » fonctionnaires internationaux* », *Annuaire français de relations internationales*, 2020, pp. 477-486
- 29) Article : « *The End of the History of Liberalism and the last “transcivilizational” Man? Onuma’s Attempt to Define a “new” international Law* », *Asian Journal of International Law*, 2019, vol. 9, n°1, pp. 185-193 (dans le cadre d'un symposium sur l'ouvrage d'Onuma Yasuaki, *International Law in a Transcivilizational World*)
- 30) Article : « *Sur les deux voies du Droit comparé : que révèle la récupération et les usages du Droit des gens « occidental » par le Japon ?* », in Cécile Guérin-Bargues, Hajime Yamamoto (dir.), *Aux sources nouvelles du droit – Regards comparés franco-japonais*, Mare Martin, coll. « Droit public », 2018, pp. 63-99
- 31) Bref article : « *Le Japon : vers un pacifisme pragmatique* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2018, n°93, *La Chine au cœur de l'Asie*, pp. 67-73
- 32) Article : « *Sur qui et sur quoi compter face à l'expansion chinoise ? – De quelques choix stratégiques et juridiques du Japon* », *Annuaire français de relations internationales*, 2018, pp. 663-692
- 33) Article : « *La nature des « concessions » étrangères : des modes de protection des civilisés en Barbarie, ou la traduction juridique d'une certaine idée des relations transnationales ? (Wellington Koo)* », IHEI, *Les grandes pages de la doctrine*, vol. III, *Les espaces en droit international public*, Paris Pedone, 2018, pp. 37-94
- 34) Article : « *La politique juridique extérieure de la République populaire de Chine* », *Annuaire français de relations internationales*, 2016, pp. 551-565
- 35) Article : « *La critique des principales orientations du Conseil de sécurité par la République populaire de Chine – Éléments pour une évaluation des effets de la fin de l'hégémonie occidentale sur le Droit de la paix et de la*

**sécurité internationales** », *Revue Générale de Droit international Public*, 2013, vol. 117, n°2, pp. 232-280

**36)Chronique d'actualité** : « **Les répercussions internationales de la sentence arbitrale (CPA) du 12 juillet 2016 relative à la Mer de Chine du sud (Philippines c. République populaire de Chine)** », *RGDIP*, 2016, n°4 (Chronique des faits internationaux)

**37)Chronique d'actualité** : « **La déclaration conjointe permettant la tenue de séances judiciaires du TIDM à Singapour** », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)

**38)Chronique d'actualité** : « **Le navire de pêche chinois coulé le 15 mars 2016 par des garde-côtes argentins au large de l'Argentine** », *RGDIP*, 2016, n°2 (Chronique des faits internationaux)

*La thématique de cet axe est également largement abordée dans la note relative à l'accord entre l'Union européenne et le Japon, mentionnée ci-dessus (axe 1) et dans le compte-rendu de l'ouvrage d'Onuma au Canadian Yearbook of International Law mentionné ci-dessous.*

\*  
\*   \*

**AXE SPÉCIAL DE RECHERCHE N°3 : LES USAGES POLITIQUES DE LA DOCTRINE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE THÉORIE DU DROIT, ET SON INFLUENCE SUR LE DROIT EN VIGUEUR**

- 39)Article :** « De la négation du Droit international à l'imposition d'un Pouvoir supranational – La constitution du Droit des gens selon Georges Burdeau », in O. Dupéré, (dir.), *Constitution et Droit international – Regards croisés sur un siècle de doctrines françaises*, Institut Universitaire Varennes, coll. *Colloques & essais*, 2016, pp. 179-299
- 40)Article :** « H. Kelsen, « Théorie du Droit international coutumier » », in IHEI, *Les grandes pages du Droit international*, vol. II, *Les sources du Droit international*, Paris, Pedone, 2016, pp. 103-181
- 41)Article :** « Retour sur un classique : les plaidoiries de Paul Reuter dans l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande) », *RGDIP*, 2012, vol. 116, n°2, pp. 464-472
- 42)Article :** « Georges Scelle, les ambiguïtés d'une pensée prémonitoire », *Revue d'histoire des facultés de Droit et de la science juridique*, 2005-2006, n°25-26, pp. 339-406

*La thématique de cet axe est également abordée dans les articles « Sur les deux voies du Droit comparé : que révèle la récupération et les usages du Droit des gens « occidental » par le Japon ? » et « La nature des « concessions » étrangères : des modes de protection des civilisés en Barbarie, ou la traduction juridique d'une certaine idée des relations transnationales ? (Wellington Koo) » (ci-dessus).*

\*  
\*   \*

## AXE SPÉCIAL DE RECHERCHE N°4 : SIGNIFICATION ET USAGES POLITIQUES DES NOTIONS ET RÈGLES JURIDIQUES INTERNATIONALES

- 43)Ouvrage en tant qu'auteur : *L'effectivité en Droit international***, préf. du Pr. Denis Alland, Bruxelles, Bruylant, coll. *Jus Gentium*, 2014, 718 p.  
L'ouvrage est issu d'une thèse réalisée sous la direction du Pr. Denis Alland et soutenue le 13 décembre 2011 devant un jury composé des professeurs Théodore Christakis (président), Nicolas Haupais (rapporteur), Robert Kolb (rapporteur) et Yves Nouvel (membre)  
Mention : très honorable, avec les félicitations du jury à l'unanimité, proposition pour une subvention et un prix de thèse  
Mention spéciale du comité scientifique de l'Université Panthéon-Assas  
Commentaires de l'ouvrage : *Annuaire français de droit international*, 2014, vol. 60, pp. 970-971 (Yann Kerbrat) ; *Revue belge de droit international*, 2014, vol. 47, n°1 (Anne Lagerwall) ; *Revue québécoise de droit international*, 2014, vol. 27, n°2, pp. 199-203 (Justine Monette-Tremblay) ; *Revue Générale de Droit International Public*, 2014, vol. 118, n°4, pp. 1026-1027 (David Appanah) ; *Civitas Europa*, 2016, vol. 37, n°2, pp. 401-405 (Flora Atcho).
- 44)Entrées « Accuser/Dénoncer » et « Efficace/efficient/effectif »**, in V. Ndior (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, écrit, publication en cours
- 45)Entrée « Droit international/Droit des gens/Droit public de l'Europe »**, in CHRISTOPHE CHARLE et DANIEL ROCHE (dir.), *Europe – Encyclopédie historique*, Paris, Actes Sud, 2018, pp. 1570-1577.
- 46)Ouvrage en tant que co-directeur (avec RAPHAËLLE NOLLEZ-GOLDBACH) : *Les motifs non-juridiques des jugements internationaux – Actes de la première Journée de Droit international de l'École normale supérieure***, Paris, Pedone, 2016, 211 p.  
Commentaires de l'ouvrage : *Revue Générale de Droit International Public*, 2017, vol. 121, n°1 (Nathalie Clarenc Bicudo) ; *Droit et société*, n°98 (Nicolas Haupais) ; *European Journal of International Law*, 2018, n°29 (Paolo Palchetti).  
L'ouvrage comprend deux contributions de notre part :
- 47)« Mise au point théorique – Existe-t-il des motifs « non-juridiques » des jugements internationaux ? »**, pp. 23-78, et
- 48)« Les motifs des motifs des arrêts et avis de la Cour internationale de Justice »**, pp. 129-148.
- 49)Article : « Le Droit et la violence »**, *Droits – Revue française de théorie juridique*, 2016, vol. 64, pp. 221-241

\*  
\* \*

## AUTRES TRAVAUX UNIVERSITAIRES :

- 50) **Article** : « **État d'urgence au dedans, unilatéralisme au dehors ?** », in J.-L. Halpérin, S. Henneville-Vauchez, E. Millard (dir.), *L'état d'urgence : de l'exception à la banalisation – Actes du colloque des 24 et 25 novembre 2016 à l'Université Paris Nanterre*, Presses universitaires de Paris Nanterre, coll. *Actualités*, 2017, pp. 141-155
- 51) **Chronique d'actualité** : « **La non-réélection du juge britannique à la Cour internationale de Justice** et l'évolution des règles tacites de répartition des postes-clef à l'ONU », *RGDIP*, 2018, n°2
- 52) **Chronique d'actualité** : « **La publication de l'accord-cadre** de partenariat et de coopération **entre l'UE et ses États membres**, d'une part, **et la Mongolie**, d'autre part », *RGDIP*, 2018, n°2
- 53) **Chronique d'actualité** : « **L'affaire *Survival International c. WWF*** et la déclaration d'**applicabilité aux ONG des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** », *RGDIP*, 2017, n°2 (Chronique des faits internationaux)
- 54) **Chronique d'actualité** : « La compatibilité des **mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence** avec les engagements internationaux et européens de la France », *RGDIP*, 2016, n°2 (Chronique des faits internationaux)
- 55) **Chronique d'actualité** : « La **notification**, par la République Française, de l'adoption de **mesures susceptibles de déroger à la Convention européenne des droits de l'homme** », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)
- 56) **Chronique d'actualité** : « **Les bombardements de la France en Syrie** », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)
- 57) **Chronique d'actualité** : « **La résolution 2249 (2015)** : un soutien politique aux bombardements, mais pas une autorisation juridique », *RGDIP*, 2016, n°1 (Chronique des faits internationaux)

\*  
\* \*

## COMPTE-RENDUS D'OUVRAGES :

- **Commentaire d'ouvrage pour le *Journal of the History of International Law / Revue d'histoire du droit international***  
2019 :
  - **A. CARTY, *Philosophy of International Law***, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2<sup>nd</sup> Ed., 2017, 300 p.
  
- **Commentaire d'ouvrage pour la rubrique « Lu pour vous » de la revue *Droit & Société – Théorie et sciences sociales du droit***  
2018 :
  - **P. DEUMIER, J.-M. SOREL, *Regards croisés sur la soft law en droit interne, européen et international***, Paris, LGDJ, coll. « Contextes – Culture du droit », 2018, 491 p.
  
- **Commentaire d'ouvrage pour les *Book Reviews / Recensions de livres du Canadian Yearbook of International Law / Annuaire canadien de droit international* (dir. : F. Mégret)**  
2018 :
  - **Y. ONUMA, *International Law in a Transcivilizational World***, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, XX-711 p.
  
- **Recensions d'ouvrages au sein de la Bibliographie critique de l'*Annuaire français de Droit international* (dir : P. M. Eisemann)**  
2019 :
  - **W. MANSELL, K. OPENSHAW, *International law – A critical introduction***, Oxford, Hart, 2019, 2<sup>ème</sup> éd., XXX-378 p.
  
- 2017 :
  - **K. MARTIN-CHENUT, R. DE QUENAUDON (dir.), *La RSE saisie par le droit – Perspectives interne et internationale***, Paris, A. Pedone, XVI-717 p.
  
- 2016 :
  - **Ricardo M. PEREIRA, *Environmental Criminal Liability and Enforcement in European and International Law***, Leiden, Brill Nijhoff, coll. *Queen Mary Studies in International Law*, vol. 21, 2015, xii + 378 p.
  - **Catherine KESSEDJIAN, *Le droit international collaboratif***, préf. de F. Latty, Paris, Pedone, 2016, 188 p. (Coll. « Doctrine(s) »).
  - **Géraldine GIRAUDEAU, Cécile GUERIN-BARGUES et Nicolas HAUPAIS (dir.), *Le fait religieux dans la construction de l'État. Actes du colloque de l'Université d'Orléans, 17-18 janvier 2014***, Paris, Pedone, 2016, 276 p.
  - **Rachel LUCAS, *Les drones armés au regard du droit international***, avt-propos de M. Ubéda-Saillard, Paris, Pedone, 2016, 154 p. (CEDIN, « Perspectives internationales », n° 37).



2014 :

- **Els DEBUF, *Captured in war: lawful internment in armed conflict***, Oxford/Paris, Hart/Pedone, 2013, xviii + 620 p. (International Institute of Human Rights)

2013 :

- **ANNE-BLANDINE CLAIRE, *Relecture du Droit des présomptions à la lumière du Droit européen des Droits de l'homme***, Paris, Pedone, 2012, 436 p. (Publications de l'Institut international des Droits de l'homme)
- **EMMANUELLE JOUANNET et IULIA MOTOC (dir.), *Les doctrines internationalistes durant les années du communisme réel en Europe / Internationalist doctrines during the years of real communism in Europe***, Paris, Société de législation comparée, 2012, 567 p. (Coll. de l'UMR de Droit comparé de Paris, vol. 27)
- **OLE Kristian FAUCHALD and ANDRÉ NOLLKAEMPER (Eds), *The Practice of International and National Courts and the (De-)Fragmentation of International Law***, Oxford, Hart Publishing, 2012, xiv + 368 p. (Studies in International Law)
- **LUIS I GORDILLO, *Interlocking Constitutions. Towards an Interordinal Theory of National, European and UN Law***, Oxford, Hart Publishing, 2012, xxxii + 378 p. (Hart monographs in transnational and international law)

2012 :

- **K. TIBORI SZABÓ, *Anticipatory Action in Self-Defence – Essence and Limits under International Law***, The Hague, T.M.C. Asser Press, 2011, xviii + 348 p. (distribution : Springer)
- **V. CHETAIL and P. HAGGENMACHER (eds), *Vattel's International Law in a XXI<sup>st</sup> Century Perspective / Le Droit international de Vattel vu du XXI<sup>e</sup> siècle***, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, xviii + 442 p. (Graduate Institute of International and Development Studies, vol. 9)
- **N. WALKER, J. SHAW, S. TIERNEY (Eds.), *Europe's Constitutional Mosaic***, Oxford and Portland, Oregon, Hart Publishing, 2011, VIII-395 p.
- **PÉTER KOVÁCS (Ed.), *International Law – A Quiet Strength / Le Droit international, une force tranquille (Miscellanea in memoriam Géza Herczegh)***, Budapest, Pázmány Press, 2011, 310 p. (Coll. « Tanulmányok », vol. 6)

2011 :

- **JEAN-MARC SOREL (dir.), *Les murs et le Droit international***, Paris, Pédone, 2010, 202 p. (CERDIN Paris I, Cahiers internationaux n° 24)
- **W.M. REISMAN, *L'école de New Haven de Droit international***, prés. de J. Cantegreil, Paris, Pédone, coll. *Doctrine(s)*, 2010, 268 p.

2010 :

- **ERIC DE BRABANDERE, *Post-conflict administrations in international law. International territorial administration, transitional authority and foreign occupation in theory and practice***, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2009, XVIII-332 p.

2009 :

- **CARSTEN STAHN and JANN K. KLEFFNER (eds), *Jus post bellum. Towards a law of transition from conflict to peace***, The Hague, T.M.C. Asser Press, 2008, XVIII-241 p.
- **BERNHARD KNOLL, *The legal status of territories subject to administration by international organisations***, Foreword P.-M. Dupuy, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, xxxiv + 519 p.
- **MICHELE BACOT-DECRIAUD (dir.), *Le multilatéralisme. Mythe ou réalité***, Bruxelles, Bruylant, coll. *Etudes stratégiques internationales*, Association France-Canada d'études stratégiques, n°5, 2008, XIII-218 p.
- **R. WITHANA, *Power, Politics, Law : International Law and State Behaviour During International Crises***, Leiden-Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2008, 287 p.

2008 :

- **MOHSEN AGHAHOSSEINI, *Claims of Dual Nationals and the Development of Customary International Law - Issues Before the Iran-United States Claims Tribunal***, Leiden/Boston, Martinus Nijhoff, coll. *Developments in International Law*, vol. 59, 2007, IX-302 p.
- **ROSTANE MEHDI et SANDRINE MALJEAN-DUBOIS (dir.), *La société internationale et les grandes pandémies - colloque des 8 et 9 décembre 2006***, Quatorzièmes rencontres internationales d'Aix-en Provence, Paris, Pedone, 2007, 222 p.
- **JAMES SUMMERS, *People and International Law – How Nationalism and Self-Determination Shape a Contemporary Law of Nations***, Leiden-Boston, Martinus Nijhoff Publishers, coll. *The Erik Castrén Institution of International Law and Human Rights*, 2007, XLIV-464 p.

\*

\* \*

## MISE EN VALEUR DE LA RECHERCHE (PRESSE, REVUES NON-UNIVERSITAIRES ET INTERVIEWS)

« **Patriotisme exclusif ou mondialisme : un choix simpliste et deux options à éviter** » (5 p.), 16 mai 2017, <https://theconversation.com/patriotisme-exclusif-ou-mondialisme-un-choix-simpliste-et-deux-options-a-eviter-77583>

« **Le CETA, c'est quoi ?** », interview dans le cadre de « savoir.ens », 7 décembre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=qCxNK-BhNlc>

« **Les problèmes du CETA ? Il est temps de « démocratiser » les traités !** » (6 p.), 31 octobre 2016, <https://blogs.mediapart.fr/florian-couveinhes-matsumoto/blog/311016/les-problemes-du-ceta-il-est-temps-de-democratiser-les-traites>

« **France-Iran, un partenariat à refonder** » (3 p.), 23 février 2016, <https://theconversation.com/france-iran-un-partenariat-a-refonder-54718>

« **De l'efficacité du respect et de la violation d'un boycott culturel : Paul Simon, *Graceland* et l'apartheid** » (8 p.), in O. Corten, F. Dubuisson (dir.), « *Culture-pop* » et *Droit international – En musique : comme un air de Droit international*, Centre de Droit international de l'Université Libre de Bruxelles, 5 mai 2015, <http://cdi.ulb.ac.be/de-lefficacite-du-respect-et-de-la-violation-dun-boycott-culturel-paul-simon-graceland-et-lapartheid-une-analyse-de-florian-couveinhes-matsumoto/#more-2750>

Interview sur l'ouvrage *L'effectivité en Droit international* (4 p. dans sa version longue), 2015, [http://fr.bruylant.larciergroup.com/pages/s\\_00000061222/interview-de-florian-couveinhes-matsumoto.html](http://fr.bruylant.larciergroup.com/pages/s_00000061222/interview-de-florian-couveinhes-matsumoto.html)

« **Le Parlement européen est-il un vrai parlement ?** » (3 p.), 26 mai 2014, <https://blogs.mediapart.fr/florian-couveinhes-matsumoto/blog/260514/le-parlement-europeen-est-il-un-vrai-parlement>